M. Chaleix, IA-DASEN
DSDEN 93
8 rue Claude Bernard
93000 Bobigny

Seine-Saint-Denis, le 06 mai 2023

Objet : Contestation des menaces de sanction et soutien intersyndical aux personnels du collège Paul Eluard de Montreuil

Monsieur le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale,

Le 4 avril 2023, des parents d'élèves sont restés symboliquement sur le lieu d'accueil de leurs enfants après une réunion parents-professeurs, alors que l'établissement était toujours ouvert. Cette action s'inscrivait dans un mouvement à Montreuil, et plus généralement en Seine-Saint-Denis, de dénonciation des fermetures de nombreuses classes dès que cela leur avait été notifié, de la baisse des moyens et de la casse généralisée du service public d'Education.

A cette occasion, quelques enseignant·es se sont joints aux parents, tout en maintenant une communication constante et sereine avec leur hiérarchie. Celle-ci a indiqué qu'elle devait appliquer le protocole et appeler les forces de l'ordre. Les parents et les enseignant·es ont quitté les lieux dès que celles-ci le leur ont demandé, avant les horaires de fermeture du collège et sans avoir perturbé le déroulement des cours.

Nous ne pouvons donc que nous indigner qu'une main courante ait été déposée et qu'un courrier recommandé ait été envoyé aux personnels présents. Non seulement cela criminalise une action pacifique et symbolique, mais s'y ajoute en sus une menace de sanction disciplinaire contre nos collègues. De plus, la forme comme le fond sont insupportables : une enseignante non présente a reçu le courrier recommandé, et le courrier est mensonger quant à l'exposé des faits (les personnels n'ont pas refusé de sortir).

Enfin, il nous semble particulièrement déplacé d'en appeler à la dignité et l'intégrité des personnels, alors même qu'il s'agit de personnels investis pour la protection de leurs conditions de travail et des conditions d'apprentissage de leurs élèves et pour le respect du statut NEP de leur établissement. Nous nous inquiétons que l'engagement professionnel soit récompensé par des sanctions disciplinaires !

En conséquence, nous exigeons donc le retrait de la main courante ainsi que la confirmation que le courrier recommandé reçu par les collègues ne sera pas versé à leur dossier administratif. Nous ne pouvons que constater que cette action n'aurait pas eu lieu si les classes en Seine-Saint-Denis n'étaient pas surchargées, avec des fermetures de poste et une dégradation nette des conditions de travail et d'apprentissage. Nous réitérons notre demande de moyens dédiés pour permettre la hausse des moyens et des salaires indispensables au service public et sans contrepartie

Veuillez agréer, M. le DASEN, l'expression de notre plus profond attachement à un service public de l'Education de qualité,